L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 26 AOUT 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI 26 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres.—bottes souliers et brodequins, liège de clientèle.

Par D. E. Morphy, a l'Entrepôt No 85 rue Notre Dame—bouteilles et barriques.

Par Vincent & Co, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Marchandises sèches, notions, etc.

Projets de Travaux Publics.

Les habitants du troisième district n'ont jamais rien pu obtenir de la municipalité sans se donner beaucoup d'agitation et de peine, mais ils savent qu'avec de la persistance ils finissent toujours par avoir ce qu'ils demandent et nous ajoutons qu'ils ne demandent jamais que ce qui leur est bien justement dû. En ce moment ils désirent trois choses qui se rattachent à l'intérêt général de la ville: 1° un chemin macadamisé ou coquillé de la rue de l'Esplanade aux Casernes, limite de la partie rurale est inférieure de la Nouvelle-Orléans.

2° Le retour à la ville du local où est situé l'hôtel de la monnaie. Ils doivent inviter le maire et les administrateurs à adresser au Congrès un mémoire ayant pour but la restauration de cette succursale, ou le transfert à la ville de la propriété du terrain et des bâtisses suivant les termes de la cession conditionnelle faite jadis au gouvernement fédéral.

3° L'établissement d'une voie ferrée des Champs-Elysées au lac Borgne, en suivant la ligne de l'ancien chemin de fer au Golfe du Mexique ou la ligne des terres hautes, au moyen d'une compagnie qui aurait un capital suffisant pour se passer de l'aide de l'Etat.

Nous ne connaissons rien de plus raisonnable, de plus sensé et de plus légitime que ces demandes. Il y a nombre de chemins macadamisés dans le haut de la ville, et nous croyons que dans la partie basse, il y en a fort peu. En outre, la voie sollicitée servira plutôt aux bouchers qu'aux habitants du district, car, sans partir des bords du fleuve, elle s'en rapprochera le plus possible. Le chemin actuel est dans une abominable état.

Les pluies en ont fait un cloaque d'un bout à l'autre et les charrettes de viande courent le risque d'y rester embourbées. C'est avec une peine extrême que les bouchers peuvent alimenter nos halles et ils demandent naturellement pour leurs viandes un prix en raison des difficultés du transport. C'est une des raisons pour lesquelles la viande de boucherie est devenue si chère, et même à ces prix exorbitants les bouchers disent qu'ils ne gagnent rien; plusieurs même disent qu'ils y perdent. Sans faire d'enquête sur ce point, on peut avancer hardiment que la distance des abattoirs aux principaux marchés de la ville et l'absence d'une route, en tout temps praticable, contribuent à la cherté de la viande dans les halles de tous les quartiers. Il est grandement temps de remédier à cet état de choses, et l'amélioration que désirent les habitants Troisième District est réellement d'un intérêt général.

La rétrocession de l'îlet où a été construit l'Hôtel de la Monnaie est aussi de toute justice, et l'on ne saurait trop insister sur ce point qui concerne toute la ville. Quelque temps avant la guerre cette bâtisse avait été réparée en entier à un prix énorme, et aujourd'hui elle ne sert plus qu'à abriter un bureau d'agence du Trésor fédéral. Ce n'est pas assez. D'ailleurs tel n'est pas l'usage auquel elle avait été destinée. Les Etats-Unis ne voulant plus s'en servir pour les opérations du monnayage, ils en doivent la restitution à la Nouvelle-Orléans, suivant les termes du contrat de cession. C'est sans contredit le plus bel emplacement de la ville sous tous les rapports. Superbe vue, site salubre et élevé, vaste espace et construction splendide, nous ne voyons rien de mieux pour une maison d'Etat.

Maintenant que l'affaire de Carrollton est abandonnée, car nous espérons bien que personne n'osera parler de nouveau du plus honteux tripotage qui ait été fait sous le gouvernement de Warmoth, si ce n'est pour en condamner les auteurs et les maudire, nous devons hâter le moment d'une restitution qui dispensera de payer trois ou quatre loyers divers pour le palais législatif, pour les départements de l'administration de l'Etat et pour le bureau de l'Exécutif. Il y aurait peu de changements ou d'additions à faire à l'ex-succursale de la monnaie pour la rendre propre à servir de siège au gouvernement de l'Etat. Nous sommes tout-à-fait d'avis des habitants du troisième district. Il faut que cette affaire finisse d'une manière ou de l'autre; il faut qu'on nous rende la Monnaie ou qu'on nous rende l'emplacement et la bâtisse qu'elle occupait.

Quant au chemin de fer des Champs-Elysées au Lac Borgne, nous en recommandons vivement le projet à tous les capitalistes de la ville. Ce chemin serait pour nos citadins d'un avantage incalculable. Les eaux du lac Borgne sont salées, saines et pures. Elles valent autant, pour le moins, que celles de toutes les villes de bain du côté de l'Est. Les familles pourraient s'y rendre à bon marché et y rester le temps qu'elles voudraient sans dépenser plus qu'ici, car tout y abonderait, viande, gibier, légumes, lait, fruits, etc.... Cette voie serait, en outre, précieuse pour l'approvisionnement journalier des marchés et le ravitaillement général de la ville.

La Terre-aux-Bœufs et les autres terres de première fertilité que le chemin traverserait nous fournirait des vivres en quantité inouïe et nous ne pouvons comprendre comment l'ancien chemin du Golfe a été abandonné. Nous avons la certitude qu'une voie, ferrée bien entretenue, exploitée sous un tarif modéré, attirerait la foule et ferait la fortune des actionnaires. On calcule que cette construction ne coûterait pas au-delà de $350,000.

Les habitants du Troisième District veulent pousser tous ces projets à la fois et nous sommes informé que des meetings seront incessamment convoqués dans ce but. Le succès ne nous paraît pas douteux.

Nouveau Riz.—Le major J. M. Dotson, autrefois du *Picayune*, nous a montré, hier, un paquet de tiges de riz provenant de sa plantation, dans la paroisse Plaquemine. Elles sont fort belles et très pesantes. Le grain en est bien nourri. M. Dotson nous assure que ce riz rendra 18 barils par arpent. Mais il faut que la pluie cesse. Le riz est à peu près mûr, et ne demande plus qu'un temps sec.

☞ Nos lecteurs ne doivent pas négliger d'aller visiter aujourd'hui les salles du Club Chalmette, où sont exposés les meubles et articles divers qui doivent être criés aux enchères de mercredi prochain. C'est une rare occasion pour ceux qui veulent acheter de beaux meubles, des glaces, tapis, tableaux, livres, tables, argenterie, porcelaine, verres, magnifiques lustres, etc. Le buffet ou sideboard est finement travaillé et fait une superbe pièce d'ébénisterie. Pour les détails voyez l'annonce. La vente aura lieu par le ministère de MM. Montgomery, encanteurs.

Véritables Panetelas. — Ce genre de cigares est des plus fins et des plus estimés. Les amateurs sont prévenus qu'il y en a 12,000 à vendre à 5 cents pièce, au N. O. Domestic Cigar Store, vis-à-vis de la Poste.

☞ Il y a plus de 15 ans que les machines à coudre de Grover et Baker ont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps leur réputation n'a cessé de grandir. Aujourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. Dépôt général, Canal 107

Voici le nombre des nominations obtenues par chacun des lycées de Paris et de Versailles au concours général: Louis-le-Grand, 118. — Condorcet (Bonaparte), 110. — Charlemagne, 78. — Saint-Louis, 43. — Henri IV, 42. — Stanislas, 37. — Rollin, 23. — Versailles, 10.

L'Hôpital de Marine. — C'est aujourd'hui, à midi, que sera vendu aux enchères l'Hôpital de Marine. L'encan aura lieu à la Douane. Cette tentative de vente étant la troisième, il est certain qu'il y aura une adjudication définitive, d'autant mieux que très probablement les offres seront plus satisfaisantes que les premières pour le Secrétaire de la Trésorerie. La dernière offre rejetée par lui était de $51,000. Le maire Wiltz ayant été chargé par le Conseil d'enchérir pour le compte de la ville, il est à peu près certain que cette magnifique bâtisse rapportera une somme de quelque 20 ou 30 mille piastres supérieure à la dernière offerte, mais fut-elle plus forte encore, elle n'approchera jamais des frais que cette construction a coûtés aux Etats-Unis, frais qu'on n'évalue pas à moins d'un million.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Dans la nuit de samedi, un malfaiteur a mis le feu à l'écurie de M. Sutpher, près des Fair Grounds.

Une jument se trouvait dans sa stalle, et par ses hennissements elle a réveillé son maître, qui est arrivé à temps pour éteindre le feu.

Charles Simon, un belliqueux personnage, a attaqué, dimanche, John Singleton, près du Camp Parapet, sur le chemin de fer Jackson. John s'est défendu courageusement, d'abord; mais, voyant Simon tirer de sa poche un grand couteau, pour le perforer, il a préféré appeler au secours et faire arrêter son redoutable adversaire.

Charles Simon a couché à la prison de Carrollton.

Andrew Mosley, un citoyen de la nègre s'est introduit, à pas de loup, samedi soir, vers onze heures, dans la maison de M. George Grover, située au coin des rues St-Pierre et Dauphine.

Malheureusement pour lui, un métropolitain avait surveillé tous ses mouvements de son œil de lynx; de sorte que Andrew est descendu aux limbes.

Suitzer est le nom d'un personnage qui boit plus souvent qu'à son tour. — Jamais il ne manque de se griser complètement le saint jour du dimanche.

Il était donc ivre-mort, dimanche dernier, et étendu sur le trottoir, devant le quartier-général de la Compagnie Lafayette No 1. — En face se trouvait une tonnellerie; or, quelques pompiers, très joyeux de leur nature, eut eu l'idée de ramasser Mons Suitzer et de le fourrer dans un boucaut, pour le rouler ensuite, en avant et en arrière.

Ce genre de locomotion n'ayant pas plu à l'ivrogne, il s'est réveillé, et s'est mis à crier comme un sourd.

Un gardien de la paix est survenu, alors, et a conduit Suitzer à la *calaboose*.

Vers neuf heures et demie, dimanche soir, un homme de couleur, du nom de Henry Talbert, qui se baignait dans le fleuve, s'est noyé, accidentellement.

Son corps n'a pas encore été retrouvé.

Le nombre des décès a diminué; il n'y en a eu, cette semaine, que 113, ainsi que le constate le rapport mortuaire du bureau de santé.

79 blancs ont succombé & 34 nègres et mulâtres.

Il y a eu dix cas de consomption, 4 de fièvre congestives, et 8 de fièvre jaune.

On a trouvé hier, vers midi et demi, flottant dans le fleuve, au pied de la rue Pologne, le corps d'un homme blanc, âgé de soixante ans environ.

On a découvert, dans l'enquête tenue par le coroner, que le malheureux s'appelait Nicholas Nanio et qu'il demeurait au coin des rues Lesseps et Dauphine.

Vers trois heures et demie, hier, après-midi, une querelle s'est engagée sur la Levée, au pied de la rue Gravier, entre deux hommes, nommés, l'un, Frank Mayfield, et l'autre, John Britton. Après quelques paroles acerbes, de part et d'autre, John Britton a tiré un revolver de sa poche et a fait feu sur son adversaire. La balle a atteint celui-ci au côté gauche, au-dessus du cœur. La blessure est nécessairement très grave. Britton a réussi à s'échapper et n'a pas encore été arrêté. Le malheureux Frank Mayfield a été transporté à l'Hôpital de Charité.

Cour Criminelle. — L'affaire Giroux-Laine, qui traîne depuis une semaine devant la Cour Criminelle, grâce aux longues discussions des avocats des deux parties, a été enfin décidée, hier après-midi. Le jury a prononcé un verdict de culpabilité, en exemptant le condamné de la peine de mort.

Les membres de la compagnie Creole No 9, du département de l'incendie, ont fait un second essai, dimanche, de la force de leur pompe.

Par un tuyau de cinquante pieds, la pompe a lancé un jet d'eau à une distance de 311 pieds et neuf pouces et demi. Par un tuyau de cent pieds, elle a lancé un jet d'eau à 308 pieds et sept pouces.

Cette distance n'avait pas encore été atteinte, à la Nouvelle-Orléans, par aucune pompe.

La compagnie Mississippi N 2 était parvenue avant, à lancer un jet d'eau à 311 pieds et quelques pouces.

TEMPERATURE. — 25 août 1873.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	80	27
12 M.	92	34
3 P. M.	90	32
6 P. M.	82	28

☞ L'immense et toujours croissante demande des machines à coudre de la compagnie Grover et Baker, est une des choses les plus extraordinaires du monde. Ces machines sont devenues les favorites du Sud. Bureau de vente 107, rue du Canal.

M. LE COMTE DE PARIS.

Le voyage du comte de Paris à Vienne donne une certaine actualité à la curieuse lettre qu'on va lire, écrite par le comte de Paris pendant la dernière guerre. Le voyageur princier s'est-il présenté comme "républicain" devant le comte de Chambord?

"York-House, Twickenham, Middlesex le 18 janvier 1871.

"Monsieur Elsinger,

"Voici la lettre du docteur Bourguignon, dont je vous remercie de m'avoir donné communication et qui m'a vivement intéressé.

"Quant à l'espèce d'abdication qu'il nous conseille, je lui répondrais, si je le pouvais, qu'il n'y a que les souverains ou les prétendants qui peuvent abdiquer. Ne m'étant jamais posé en prétendant, je n'ai rien à abdiquer. En toute occasion j'ai bien nettement établi que je ne prétendais qu'à une chose: la jouissance de mes droits de citoyen; que j'étais prêt à servir mon pays de la manière que celui-ci voudrait; mais que je regarderais toujours comme le seul et le vrai gouvernement de la France celui que mon pays aurait choisi.

"La pétition que nous avons adressée au Corps législatif, quoiqu'il fût élu sous l'empire, a été la déclaration la plus éclatante de cette situation. Les offres de services adressées au gouvernement de la défense nationale ont été, ce me semble, la meilleure reconnaissance de la république; car, une fois à son service, on doit bien croire que nous l'aurions servie loyalement.

"Que pourrions-nous donc faire de plus?

"Reconnaître la république? Mais il n'y a que les puissances étrangères qui reconnaissent un gouvernement.

"Quant à nous, simples citoyens, nous n'avons qu'à nous soumettre et le servir.

"Nous déclarer républicains? Mais à quoi servirait cette expression d'opinion qui s'engagerait à un de nos amis? Quant à moi, "je fais déjà que je suis infiniment plus républicain" que ces derniers, c'est-à-dire que je n'ai aucune de leurs répugnances pour cette forme de gouvernement.

"Mais ces pompeuses déclarations d'opinion, qui sont ou semblent toujours dictées par l'intérêt personnel, sont des moyens bons pour des Bonaparte, mais pas pour des gens qui veulent être respectés.

"Si vous pouviez donner cette réponse au docteur Bourguignon, je vous serais bien obligé de le faire.

"Si vous n'avez pas d'autre moyen, envoyez-moi avant jeudi, à onze heures, vos lettres écrites sur papier très fin, et pliées au quart de cette feuille, et je tâcherai de les expédier. Mais gardez cela pour vous.

"L.-P. D'ORLÉANS."

Le comte de Paris n'a pas oublié, sans doute, les dernières volontés de son père, le duc d'Orléans. Avant de partir pour l'expédition des *Portes de fer*, le duc d'Orléans écrivait en parlant de son fils:

"Qu'il soit roi ou qu'il demeure défenseur inconnu et obscur d'une *cause à laquelle nous appartenons tous*, il faut qu'il soit avant tout un homme de son temps et de la nation; qu'il soit catholique et serviteur passionné, exclusif de la France et de la Révolution." Il ajoutait, en donnant ces recommandations à sa femme:

"Hélène sait que *ma foi politique m'est encore plus chère que mon drapeau religieux*; mes convictions étant, après mes affections, ce que j'ai de plus cher au monde, *je tiens à les léguer à mon fils*."

Nous trouvons les nouvelles suivantes dans les journaux du 9:

Un correspondant généralement bien informé du *Journal du Havre* lui écrit de Paris, à la date du 5 août:

Quelque chose qui se passe en Autriche, voici ce qui se passe ici. Les chefs de l'orléanisme, sachant très bien que la démarche n'aura aucun résultat, font, à Paris, de grands efforts pour ramener à eux un certain nombre de membres du centre gauche. Ils promettent monts et merveilles. Mais, jusqu'ici, ils ont eu peu de succès, et ils ont rencontré plus de haussements d'épaules que de bonnes paroles. Je ne crains pas de m'engager en disant qu'ils n'ont pas recruté même une voix. Aussi commencent-ils à se décourager un peu. Les vrais légitimistes, qui sentent le piège, se montrent très irrités, et on cite même un député de l'extrême droite qui aurait envoyé, à M. le comte de Chambord lettres et dépêches suppliantes, à l'effet de ne pas recevoir "l'héritier du roi criminel, le descendant du prince régicide."

Mais là où l'irritation se manifeste avec le plus d'ardeur, c'est dans le parti bonapartiste. Là, la fureur ne connaît plus de bornes. Je vous l'avais bien dit: les bonapartistes vont entrer en rage. Il n'y a qu'à lire les articles du *Pays* et de l'*Ordre* pour comprendre où en sont les affaires de la coalition. L'*Ordre* fulmine; le *Pays*, quoique plus contenu, a plus de rage encore. Voici l'histoire de ces deux articles. Il paraît qu'il y a eu, hier, réunion—chez M. Rouher, ou en présence de M. Rouher, des députés du groupe bonapartiste présents à Paris: M. Gavini s'est montré extrêmement vif et a sommé M. Rouher de porter un *ultimatum* à M. de Broglie. A ce propos, je me rappelle que le 24 mai, pendant qu'on votait le soir, pour la nomination du maréchal de Mac Mahon à la présidence, M. Ordinaire, rencontrant dans les couloirs de l'Assemblée M. Gavini, celui-ci lui dit: "S'ils ne tiennent pas toutes leurs promesses, nous passons à la gauche!"

Lisez l'*Ordre*; il semble en train de passer à gauche, car il dit: "Deux partis ne permettront pas la restauration royale *sans que le pays soit consulté*: ce sont les républicains et les impérialistes!" Et il ajoute "que ceux-ci ne se soumettront pas à la royauté rétablie par l'Assemblée sans le consentement du pays." Le journal de M. Paul de Cassagnac dit, en d'autres termes, à peu près la même chose. Ce double article serait le résultat d'un mot d'ordre. M. Rouher, après une conversation avec M. de Broglie, n'ayant pu obtenir que de vagues paroles,—celui-ci déclarant qu'il n'est pour rien en ces affaires, — aurait cru devoir poser publiquement ces réserves.

Ce qui augmente l'irritation des bonapartistes, c'est le mouvement de conversion du *Paris Journal* sur lequel on raconte d'assez piquantes histoires. Quoi qu'il en soit, voici où en est la coalition. Le fameux voyage à Vienne a suffi, comme je vous le disais, pour mettre le feu aux poudres, et il est difficile de savoir qui sautera. Il y a une grande colère entre les partis monarchiques. Les journaux se contiennent encore; mais, dans les conversations, on en est aux gros mots.

Voici l'article du *Pays*, auquel il est fait allusion plus haut:

Il paraît avéré que M. le comte de Paris est réellement à Vienne, et que l'entrevue avec M. le comte de Chambord doit positivement avoir lieu.

L'*Agence Havas*, d'après le journal le *Soir*, n'aurait même répandu le bruit de son arrivée à Villers-sur-Mer que pour dérouter la curiosité publique.

La voilà donc commencée sérieusement, cette fameuse fusion dont on nous parle depuis si longtemps, et qui n'a pu jusqu'à présent aboutir qu'à des tentatives avortées.

Entre les deux princes il y a du sang et des ruines.

Le sang, on va tenter d'en effacer les traces.

Les ruines d'un trône renversé, on va essayer de les dissimuler dans un coin.

La haine, l'envie, les rancunes, les appétits, tout cela va, dans un suprême effort, prendre encore les allures du dévouement, de la fidélité, de l'union.

C'est la troisième fois que la race aînée se trouve sollicitée par les tendresses de la branche cadette.

La première fois, Louis XVI et Marie-Antoinette en sont morts.

La deuxième fois, Charles en est mort exilé.

Nous verrons ce que cette troisième fois va produire.

Et que cette fusion ait lieu ou n'ait pas lieu; que deux races séparées par tout, coupée en deux par la hache du bourreau et s'agitant depuis des années sans pouvoir se réunir, se joignent ou ne se joignent pas, un nouveau problème restera debout: c'est la fusion de la race royale avec la nation. Et s'il est difficile à Bourbon de ne faire qu'un avec d'Orléans, il est encore plus difficile aux deux, réunis ou séparés, de ne faire qu'un avec la France.

Ce n'est point parce que M. le comte de Chambord n'a pas d'héritier que le peuple français, tout en l'honorant profondément, se tient à l'écart de lui. La fusion, en lui donnant un héritier, ne changera rien à la situation de la race royale vis-à-vis de la nation.

Les incompatibilités demeurent les mêmes et ne sont en rien affaiblies, et quand bien même, par un miracle et pour épargner à la maison de France la honte d'une réconciliation que l'intérêt ordonne, mais que l'honnêteté condamne, quand bien même, dis-je, Dieu la visiterait comme il visita jadis la maison d'Abraham et lui donnerait un fils, le vieux tronc des Capets pourrait refleurir par cette branche nouvelle, mais il n'abriterait plus les générations nouvelles qui ont pris l'habitude d'aller chercher ailleurs leur ombrage protecteur.

PAUL DE CASSAGNAC.

QUE FERA LE MARÉCHAL?

On lit dans le *Monde*, de Paris:

"Pour le maréchal, la volonté nationale, c'est l'Assemblée; or, elle n'est certainement pas étrangère à la démarche du comte de Paris. Nous savons toutes les tentatives faites par un grand nombre de députés auprès du prince; il y en a eu de bien vives, de bien pressantes; il a entendu la vérité sans périphrases.

L'Assemblée joue donc un grand rôle dans cet acte qui absorbe aujourd'hui l'attention de l'Europe. Quelle en sera la portée? Nous l'ignorons. Que s'est-il passé entre M. le comte de Chambord et M. le comte de Paris? Nous n'en savons pas davantage.

"Mais, admettons que la réconciliation se fasse, qu'une entente commune s'établisse entre les deux branches de la maison de Bourbon, voilà l'Extrême Droite, la Droite et le Centre-Droit fusionnés; voilà 400 voix pour la monarchie, et si, *comme il n'y a pas à en douter*, elles la proclament, qui sera le premier *à la saluer? l'illustre maréchal! A la défendre? encore le maréchal!*"

Il n'est donné qu'aux feuilles légitimistes de faire si bon marché de la parole d'un soldat.

Cette parole, nous nous contenterons de la rappeler, car il ne convient pas de discuter longuement sur des questions où se trouve si indiscrètement mise en jeu la loyauté du premier magistrat de la République.

M. le maréchal Mac-Mahon, le 25 mai, 1873, a adressé à la Chambre et au pays un message. Dans ce message, il a fait la déclaration suivante:

Aucune atteinte ne sera portée aux lois existantes et aux institutions.

Au bas de cette déclaration, M. le maréchal Mac-Mahon a mis son nom. C'est un engagement qu'il a pris envers la France; un homme comme le maréchal Mac-Mahon n'est pas de ceux qui laissent protester leur signature.

On lit dans la *Patrie*:

M. le général Chanzy, gouverneur-général de l'Algérie, et M. Tassin, directeur des affaires civiles, doivent s'embarquer aujourd'hui ou demain pour la France.

Le nouveau gouverneur-général fait ce voyage pour présenter à l'adoption du gouvernement le plan d'une réorganisation administrative de la colonie.

Dans le régime qu'il va proposer, les six sous-préfets seront remplacés par quatre-vingt-deux administrateurs cantonaux.

Les sous-préfets rappelés d'Algérie seraient replacés en France et compris dans une nouvelle liste de nomination qui sera publiée très prochainement.

Ce mouvement comprendrait la révocation ou le changement de sept préfets et d'environ trente sous-préfets.

Un mouvement dans le personnel consulaire français a été signé samedi par le maréchal de Mac-Mahon.

Voici les nominations les plus importantes qui ont été faites:

M. Boulard est chargé de la gérance du consulat général de Quito;

M. Boyard est nommé consul à Cagliari;

M. Dubout, à Galatz;

M. Destrées, à Bagdad;

M. du Courthial, à Manille;

M. de Vienne, à Bosna-Séraï.

M. Cassas est nommé élève consul et reste attaché à la direction commerciale à Paris.

—Le drapeau tricolore qui flotte sur l'église Saint-Epvre, à Nancy, depuis l'évacuation, a été arboré par un vaillant Alsacien, M. Gogumus(?), horloger-mécanicien à Strasbourg. Ce courageux citoyen, désireux de voir les nouvelles couleurs françaises au plus haut clocher de Nancy, a gravi la tour, au péril de sa vie, en s'aidant de la branche du paratonnerre et des crochets qui garnissent la flèche. M. Gogumus était seulement de passage à Nancy.

—Cri du cœur d'une femme de chambre qui venait de changer de condition:

—Quel guignon de ne pas savoir lire, dans une maison où on laisse traîner toutes les lettres!

Pauvre fille! espérons que sa nouvelle maîtresse lui aura donné un précepteur.

ÉLECTIONS EN FRANCE.

Le *Siècle* et autres journaux radicaux ont annoncé, comme un succès pour leur République, le résultat des huit élections qui ont eu lieu dimanche dernier pour des conseils généraux.

En se félicitant ainsi, les feuilles vouées à la propagande républicaine prennent grand soin de ne citer que les exemples qui leur sont favorables, mais ne disent pas un mot des sentiments qui leur ont infligé des échecs.

Rétablissons la vérité. Voici les résultats complets:

En faveur des républicains:

Drôme (Canton de Crest): M. Oriver(?), républicain, a été élu par 1,903 voix contre 1,307 données au candidat conservateur, M. Chabrière.

Loire-Inférieure (3e canton): M. de Pecouan(?), républicain, a été élu par 1,125 voix contre 738 données à M. Jouon, conservateur.

Loire-Inférieure (4e canton): M. Roch fils, républicain, a été élu par 1,271 voix contre 928 voix à M. Anthime Ménard, conservateur.

En faveur des conservateurs:

Eure (Canton de Saint-Georges): M. Leraffait, conservateur, a été nommé par 1,217 voix sur 1,390 suffrages exprimés.

Gers (canton de Gimont): M. de Sévin, conservateur, a été élu par 1,186 voix sur 1,982 votants.

Orne (canton de Longuy): M. Bradin(?), conservateur, a été nommé par 945 voix contre 574 données à M. Pigache, républicain.

Savoie (canton de Lans-le-Bourg): M. Cyrille Richard, conservateur, élu par 252 voix contre M. Paray, républicain, 195, et M. Angleys, conservateur, 94.

Voilà donc *quatre* élections de conservateurs contre *trois* élections de républicains.

Quant à la huitième, dans la *Meuse* (canton de Montiers-sur-Saulx), elle a donné les chiffres suivants:

M. Ernest Picard 649 voix, contre M. Calas 590 voix, et M. André 421 voix. Il n'y a pas de résultat. Or, les deux adversaires de M. Picard sont deux conservateurs. Le total des suffrages qu'ils ont obtenus s'élève à 941.

Si les républicains sont satisfaits de tous ces résultats, c'est qu'évidemment les temps sont changés et qu'ils deviennent moins difficiles à contenter. Sous le règne de M. Thiers et de ses alliés les radicaux, ceux-ci auraient obtenu huit élections du plus beau rouge.

Maintenant que les idées conservatrices, délivrées de cette pression, reprennent leur activité, les républicains en sont réduits à être tout heureux de trois élections sur huit.

Il est permis d'espérer que leurs exigences iront encore en diminuant, au fur et à mesure que les conservateurs reprendront leur légitime prépondérance. (*Patrie.*)

MARINE MARCHANDE FRANÇAISE.

En votant l'abolition de la surtaxe de pavillon, l'Assemblée nationale a voulu donner une fiche de consolation au petit nombre d'armateurs qui persistent à attendre de la protection du gouvernement le retour d'une prospérité qui leur échappe: elle leur a promis une enquête sur les moyens de relever la marine marchande. C'est un engagement inoffensif, qui ne peut faire de mal et pourrait même faire quelque bien. Le plus probable est que l'enquête projetée se résoudra, comme tant d'autres, en beaucoup de paroles et pas mal d'encre dépensées sans autre résultat que d'obscurcir la question. Il y aurait pourtant un moyen assez simple de la rendre intéressante et même, si incroyable que cela puisse paraître, efficace: ce serait, au lieu de la faire en France, de la faire dans les ports étrangers.

La proposition a tout l'air d'un paradoxe; elle est au fond très sérieuse et strictement pratique.

En France qui va-t-on interroger? Les constructeurs, les armateurs, les capitalistes, les compagnies d'assurances. A qui va-t-on demander le secret de notre décadence maritime? A ceux qui en sont les auteurs, inconscients peut-être, mais indubitables. Où va-t-on chercher le remède? Dans un milieu qui est précisément le foyer du mal. Qu'attendre, dès lors, sinon des doléances contradictoires, entre lesquelles on flotte, comme toujours, par se perdre?

Tout autres seraient, et comme lucidité et comme importance, les renseignements que fournirait une enquête poursuivie dans les ports étrangers, et principalement dans ceux où l'amoindrissement de notre rôle maritime est devenu le plus marqué depuis quelques années. Là, on n'aurait plus affaire à des intérêts exclusifs, trop directement en cause pour être résolument clairvoyants, et plus ou moins en garde contre les innovations.

On se trouverait en face des consignataires et des chefs de maisons d'importation, gens qui jugent uniquement sur les faits et en position de dire le fort et le faible de chaque marine avec la certitude que donnent la comparaison et l'expérience d'une concurrence de tous les jours. On saurait d'eux, avec une précision mathématique, les causes de l'abandon où tombe notre pavillon, là même où il était anciennement en possession d'une faveur traditionnelle. On aurait le mot vrai de notre décadence, en même temps que de l'avantage pris sur nous par les nations rivales. L'indication du remède ressortirait, non plus d'assertions contestables ou inconciliables, mais de l'exposé même de ce qui se passe chaque jour.

Cette investigation conduirait à démontrer, par un vaste ensemble de preuves concordantes, rendues plus concluantes par la diversité même de leur provenance, que le principe du mal n'est nullement là où on s'obstine à le chercher. Il réside en effet tout entier dans les étroites habitudes, dans les pratiques taquines et maladroites qui continuent à présider aux opérations de notre marine, et qui forment, à son détriment, le plus déplorable contraste avec les façons d'agir des autres pays. Tandis que les capitaines anglais, américains, allemands, sont investis d'une liberté et d'un droit d'initiative presque sans limites, les nôtres continuent à subir la gêne d'un système suranné qui les fait reculer devant tout ce qui peut engager leur responsabilité. Entre les règlements d'administration, les obligations minutieuses imposées par les Compagnies d'assurances, et les instructions timorées de son armateur, le capitaine d'un navire français est littéralement à la gêne, depuis le moment où il quitte son port d'armement jusqu'au jour où il y rentre.

En mer, la crainte de faire des avaries insuffisamment justifiées paralyse ses manœuvres et lui interdit la moindre audace de marche; à terre, la peur de se compromettre, s'il s'écarte tant soit peu de la lettre de son mandat, le laisse indécis et sans résolution en face de l'imprévu. Après l'avoir distancé dans la traversée, parce qu'ils naviguent plus hardiment, ses concurrents lui enlèvent le fret parce qu'ils ont une latitude de tarif et une liberté de mouvements qui lui manquent.

Si à cela on ajoute l'esprit de tâtonnement et de formalisme qui est devenu, chez nous, une véritable faiblesse nationale, on aura l'explication malheureusement trop claire de la préférence croissante que rencontrent les marines rivales auprès des chargeurs étrangers.

On verra du même coup que la part de protection à demander au gouvernement, pour relever notre pavillon, est en somme fort restreinte. Elargir les règlements et émanciper nos marins sont, par le fait, les deux seules choses utiles qu'on soit en droit de lui demander. Le reste est affaire de coutumes et d'initiative individuelle, bien plus que de législation. Que l'enquête le démontre, et elle aura rendu à notre marine marchande un service que ne saurait lui rendre aucun droit différentiel, aucune mesure empruntée aux vieux errements protectionnistes. (*France.*)

— Le préfet de la Seine paraît vouloir suivre les traditions d'économie de son prédécesseur, qui avait projeté de réduire le personnel de son administration au nombre d'employés strictement exigé par les besoins du service.

Par arrêté en date du 3 de ce mois, M. Ferdinand Duval a supprimé un emploi de chef de division au secrétariat général de la préfecture et plusieurs emplois de chefs de bureau.

Les affaires ressortissant au service supprimé ont été réparties entre les trois autres divisions dépendant du secrétariat et qui comprennent chacune trois bureaux. De plus, chaque chef de division devra se charger, outre ses attributions générales, de la direction de l'un des bureaux de son service. C'est autant de fois 6000 fr. par an d'économisés.

Le *Rappel* signale un haut fait d'un maire de l'ordre moral. Voici l'arrêté de cet émule de M. Ducros:

MAIRIE DE LIMEUIL-BREVANNES.

(*Seine-et-Oise.*)

"Journaux dont la circulation est interdite dans la commune:

"*Le Rappel.*
"*La République française.*
"*Le Peuple souverain.*
"*L'Avenir national.*
"*Le Soir.*
"*Le Bien public.*
"*Le National.*
"*Le Dix neuvième Siècle.*
"*Le Petit Journal.*

"Le maire,
"RIVIÈRE."

V'lan! voilà neuf journaux supprimés dans la commune de Limeuil Brevannes, par l'ordre de M. le maire, et cela sans consulter le général commandant l'état de siège ni le préfet.

Nous espérons que ce maire recevra bientôt sa récompense, pour un acte aussi hardi, et nous en ferons part à nos lecteurs.

— Voici la perfection de l'habileté cléricale. Le maire de Lempe (Isère) a trouvé un moyen de décourager les cabaretiers qui voudraient donner à boire aux heures des offices. Il a autorisé ceux qui se rendraient au cabaret pendant ces heures à ne pas payer.

—Le ministère de l'intérieur de France publie le tableau des électeurs inscrits au 31 mai dernier, par département, tant sur les listes municipales que sur les listes politiques.

Il résulte de ce document que l'ensemble des inscriptions s'élève:

Pour les listes politiques, à.... [illegible]
Pour les listes municipales, à.... [illegible]

La comparaison de ces chiffres avec ceux de 1872 donne pour les listes politiques une augmentation de 35,104, et pour les listes municipales une augmentation de 11,754.

Les départements dans lesquels l'augmentation a été la plus sensible sont: la Charente, le Cher, le Finistère, l'Indre-et-Loire, la Seine-Inférieure, la Meurthe-et-Moselle, le Morbihan, le Nord, le Rhône, la Sarthe, la Seine et la Vienne.

Un mot aux femmes de ménage—Comment il faut s'y prendre pour tenir toujours propres les objets de cuisine—La femme de ménage qui aime la propreté prend plaisir à voir les objets de cuisine—en fer-blanc, en cuivre et en fer—aussi brillants que le travail puisse les rendre. [illegible] SAPOLIO est la seule chose au monde qui fait reluire un vieux fer-blanc ou une chaudière rouillée comme s'ils étaient neufs; [illegible] yeux.

☞ Quand même vos dents seraient tachées ou légèrement émaillées, elles ne vous feront jamais défaut et ne prendront jamais ni une teinte brune, si vous les brossez tous les jours avec le SOZODONT.

Décédé, le 24 du courant, sur son habitation, dans la paroisse St. Charles, à l'âge de 77 ans, FRANÇOIS BOUGERE(?), né à Angers, département de Maine et Loire, France, et résidant en Louisiane depuis 55 ans.

Décédée, hier matin, à 9 heures, dans sa 64me année, MARIE JOSEPHE PETIANNE TOUTON; Les amis et connaissances de la famille ainsi que ceux de la famille A. Dubert, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures. Le corps est exposé rue Espagne, 168, entre Urquhart et Girod. De la part de ses enfants.

Falleció, Don ANTONIO [illegible], el dia 25 de Agosto, á la edad de 21 años, natural de la provincia Asturias (España). Se suplica á todos amigos y conocidos que se sirvan asistir á su entierro, sin otra invitacion, que tendrá lugar hoy, dia 26, á las nueve y media de la mañana. Su cuerpo está en su morada, No 21 calle [illegible], entre Comus y Palmira.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré, le Mercredi 27 août courant, à six heures et demie, à l'église St-Augustin, pour le repos des âmes de feu FELIX M. LOZE, et de son épouse CELESTINE LOZE, née D'Orville. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

☞ La fête de St-Augustin étant une de celles que célèbre l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes, la Présidente prie les dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St-Louis, à sept heures et demie, JEUDI, 28 du courant. 26 août—2f

SPORTSMEN'S DEPOT.

F. CHARLEVILLE, ARMURIER,

55 ......Rue St-Charles...... 55

NOUVELLE-ORLEANS.

IMPORTATION DIRECTE.—PRIX FIXE.

A cause de son augmentation, qui est tout à fait exceptionnelle, cette maison peut vendre à meilleur marché qu'aucun autre établissement de son genre à la Nouvelle-Orléans. [illegible]

[illegible]

Le SPORTSMEN'S DEPOT reprend et rembourse le prix de toute marchandise qu'il aura vendue, si un article de qualité égale peut être acheté à meilleur marché dans toute autre maison de la ville.

F. CHARLEVILLE.

NOTA.—Le département des réparations est sous la direction de M. Louis Cook. 26 août

Bons Marchés extraordinaires DANS LES MARCHANDISES SÈCHES! 30 JOURS DE PLUS! Vente à l'effet d'écouler le Stock PAR CHANGEMENT D'AFFAIRES AU MAGASIN DE J. TURCOTTE 188......RUE DU CANAL......188 BATISSE BLANCHE, enseigne Espagne.

Désirant me retirer du commerce de détail, dans le but de consacrer tout mon temps à la maison de gros, [illegible]

IMMENSE STOCK

[illegible]

Les personnes qui désirent faire d'excellentes acquisitions [illegible] MARCHANDISES SÈCHES doivent s'adresser immédiatement Au No 188 de la rue du Canal; [illegible]

J. TURCOTTE, 188, rue du Canal. 3 août—1m

DÉBALLAGE DE GRANDS EVENTAILS NOUVEAU GENRE; CEINTURES EN CUIR, PARAPLUIES SOIE, &C. &C. AVIS AUX DAMES!

Les soussignés viennent de recevoir, par le steamer [illegible], un splendide choix de GRANDS EVENTAILS nouveau genre; CEINTURES EN CUIR, PARAPLUIES SOIE, &c. &c. [illegible]

GUEBLE & NIPPERT, 137, RUE DU CANAL.

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE. Cabinet et domicile, No 14, rue [illegible] Extraction des dents, sans souffrance, [illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE, No. [illegible] rue Rampart, [illegible] [illegible]

66 - - Rue Bienville - - 66 Encoignure Royale. Le Dr. A. SUPERKON(?), Dentiste, [illegible]

Révolution! Révolution! LES DENTS! ......les Rateliers...... —Prix ordinaire $20— LE DR. GEO. F. MALONEY. No 150 de la rue du Canal, [illegible]

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

HOTEL DE BARNUM, Coin Broadway et Vingtième rue, New-York. [illegible]

L'Ancien Méridien, A l'angle de la rue Bourbon et du Passage de la Bourse. VIENT d'ouvrir, sous la direction de M. PHILIPPE FORGET, ancien restaurateur [illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS A LA MOBILE. TENU PAR J. PACTEAU, (Successeur de Louis J. Duman) No 11, [illegible]

Restaurant Cosmopolitain, 13 et 15......RUE ROYALE......13 et 15 [illegible] LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire. [illegible]

Cinquante mille piastres SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANK, au No. 14 de la rue du Camp, [illegible] T. B. VAN HORN, Caissier.

INSTITUTIONS.

INSTITUTION DUREL, 94......RUE BOURGOGNE......94 Réouverture: Lundi 1er Septembre.

Le Français, l'Anglais, l'Allemand sont les langues vivantes enseignées par l'institution. [illegible]

INSTITUT ST-CHARLES, PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES DEMOISELLES, 104 ET 106, RUE BOURBON, Entre St-Louis et Toulouse.

Cette Institution, dirigée par Mme Macé-Lefranc, fera la réouverture de ses classes, Lundi, 1er Septembre. 24 août—3m

Ecoles Allemandes-Américaines DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les Directeurs de ces Ecoles [illegible]

Avis au Public.

Le COMMERCIAL COLLEGE de St. Stanislas, situé à la Baie St. Louis, [illegible] Frère FLORIMOND, président, à la Baie St. Louis, [illegible]

Washington & Lee University, A LEXINGTON, VIRGINIE.

La prochaine session de cette institution commencera le troisième jeudi (le 18) de septembre [illegible] Cours CLASSIQUE, MILITAIRE et SCIENTIFIQUE complets; Cours de DROIT, de GÉNIE et de CHIMIE INDUSTRIELLE. Cours d'AGRICULTURE. [illegible] WM. DOLD, Clerk of Faculty.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES Dirigé par Mme MATTHEY, Successeur de Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON No 99, rue Bourgogne, entre Ursulines et Hôpital. [illegible] Réouverture des classes, LUNDI, 1er septembre.

JEFFERSON ACADEMY, 42......RUE BOURBON......42 Nouvelle-Orléans, DIRIGÉE PAR G. J. LORD. La session de 1873-4, de cet établissement commencera le LUNDI, 15 SEPTEMBRE.

Université de la Virginie. DES ÉCOLES DE SCIENCES ET DES LABORATOIRES PRATIQUES [illegible] WM WERTENBAKER, Sec'y, P. O. University of Virginia, Va.

Université de la Virginie. ECOLE DE MEDECINE. La prochaine session (la quarante neuvième) [illegible]

COLLEGE COMMERCIAL DE LA NOUVELLE-ORLEANS, sous l'habile direction de M. J. W. BLACKMAN. 7½ rue du Camp. Entrée, 44 rue Natchez.

Cet ancien établissement, ouvert tous les jours, du matin au soir, l'année entière, [illegible] J. W. BLACKMAN, Principal. W. S. MITCHELL, Administrateur.

Louisiana State University, A BATON-ROUGE, LOUISIANE. ORGANISATION MILITAIRE.

La 15e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, [illegible] D. F. BOYD, Surintendant.

J. A. D'HÉMÉCOURT.

CONFISERIE Avec une Usine à vapeur. J. A. D'HÉMÉCOURT, SUCCESSEUR DE E. TURPIN, 38... Rue Vieille-Levée... 38 GRANDE Fabrique de Candi.

CANDIS EN BATONS (Médaille [illegible]) GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS. Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX.

BROOK STEAM RICE MILL. MOULIN A RIZ, A VAPEUR. Nos 24 et 26 de la rue Tchoupitoulas, 24 et 26 de la rue Fouchet(?). COLUMBUS H. ALLEN & BRO. Propriétaires. C'est le plus grand moulin de l'Etat [illegible]

En débarquement du steamer St-Louis, de Liverpool: 15 demi-pipes GENIEVRE de HOLLANDE, [illegible] A vendre par AMÉDÉE COUTURIE, [illegible] Vieille-Levée.

Avis.

Le CABINET DE LECTURE [illegible] M. Roux-Rey, 14 rue Royale, près Canal, [illegible] ROUX-REY, Agt.

BOUVERT, "THE CHARM" SITUÉ au No 8 de la rue Vieille-Levée, [illegible] S. P. MUNROE.

Blood Fertilizing Works. [illegible] JOHN DUMONDE(?).

Tradesmen's Fire Insurance Co. NOUVELLE-ORLÉANS. Bureau, No. 10 de la rue Carondelet. [illegible] JOHN I. ADAMS, Président. CHAS. E. BENTON, Secrétaire. [illegible]

Sun Mutual Insurance Company, 61 CAMP STREET. Capital payé......$500,000 [illegible] Dividendes sur Actions, DIX POUR CENT. [illegible] DIRECTEURS: John G. Gaines, G. W. Doyle(?), E. J. Hart, James Byrnes, Henry Renshaw, J. L. Harris, Hugh Wilson, Lionel C. Levy, R. Sicco, W. B. Schmidt, I. N. Marks, E. Alsina(?), Charles Macready, E. B. Wheelock, W. E. Seymour, L. H. Joseph, Richard Flower, R. T. Turton, J. Weis, Scott McGehee(?), S. W. Taylor, George Jonas, J. C. Morris, Isaac L. Haas. JAMES I. DAY, Président. HORACE CARPENTER, Secrétaire.

London and Lancashire Fire Insurance Company. CAPITAL, $5,000,000 EN OR. [illegible] Directeurs à la Nouvelle-Orléans. J. F. SCHRODER, B. HAYWARD, E. R. MURGROVE(?), Agent Général. H. J. DITTMANN, Secrétaire. BUREAUX: No [illegible] de la rue Baronne, coin Gravier.

TH. FROIS & CO. Crescent City Vinegar Manufactory. VINAIGRE FRANÇAIS CESSAT, VINAIGRE CATAWBA, VINAIGRE IMITATION FRANÇAISE, VINAIGRE ORDINAIRE. [illegible] 34......Rue Bienville......34 ENTRE CHARTRES ET VIEILLE-LEVÉE.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer. MAGASIN nouvellement réparé, No. [illegible] rue Royale. S'adresser au bureau de [illegible]

A Louer. La maison à deux étages No [illegible] de la rue St-Pierre, entre les rues Bourbon et Bourgogne. [illegible] C. ZAPATA(?).

A LOUER. LA MAISON No [illegible] rue de Chartres, entre Bourbon et Dauphine. [illegible]

A vendre pour cause de départ. CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE [illegible]

A Vendre ou Echanger POUR une propriété de ville, [illegible] Dr. V. A. JOURDAN, [illegible] rue Gravier.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS 121 et 123, rue Vieille-Levée. 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE [illegible]

Nos. 121 & 123 rue de la Vieille - Levée.

RUE VIEILLE-LEVÉE: FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, [illegible]

Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANAS, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 25 AOUT—CLASSE No 201. [illegible]

Bureaux de Louisiana Equitable Life Insurance Company. [illegible] WILLIAM HENDERSON, Secrétaire.

AVIS IMPORTANT — AUX — MAITRES DE MAISON — Aux Consommateurs de Gaz. LE GAZ RENDU MEILLEUR MARCHÉ QUE LE KEROSENE. PLUS D'INCENDIES CAUSÉS PAR LA GASOLINE. PLUS DE MORTS CAUSÉES PAR LES EXPLOSIONS DE LAMPES.

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, [illegible] juin 1873.

Le 1er janvier 1874, dès l'achèvement de la nouvelle usine que cette compagnie fait construire en ce moment, le prix du gaz, à la Nouvelle-Orléans, dans les limites des quartiers approvisionnés, sera réduit à TROIS PIASTRES PAR MILLE PIEDS CUBES pour tout les consommateurs, [illegible]

[illegible]

JAMES JACKSON, Président.